

PREFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture  
Direction des Moyens  
et de la Coordination  
des Politiques Publiques

Gap, le **17 AOUT 2017**

...  
Bureau du Développement Durable  
et des Affaires Juridiques

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**sur la commune de Ventavon**

Par arrêté préfectoral n° **2017-DNCP-C-31** du **17 AOUT 2017**  
il sera procédé sur le territoire de la commune de Ventavon à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en conformité des périmètres de protection de captage de la source de Muret pour l'alimentation en eau potable de la commune de Ventavon.

Le public pourra consulter le dossier au siège de l'enquête pendant la durée de celle-ci qui se déroulera :

**du mercredi 6 septembre 2017 au lundi 9 octobre 2017 inclus**

en mairie de Ventavon – Le village – 05 300 VENTAVON, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, soit les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 08h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en Mairie de Ventavon, les jours et heures ci-dessous mentionnés :

**le mercredi 6 septembre 2017, de 14h00 à 17h00 ;**  
**le vendredi 22 septembre 2017, de 09h00 à 12h00 ;**  
**le lundi 9 octobre 2017, de 14h00 à 17h00.**

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, il pourra de même les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie de Ventavon.

Monsieur Claude Pascal, ingénieur, est désigné comme commissaire enquêteur.

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Ventavon et en Préfecture (Direction des Politiques Publiques – Pôle Coordination et Instruction).

L'arrêté préfectoral sus-cité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Ventavon.

Le Préfet statuera par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique de ce projet.

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général  
de la préfecture des Hautes-Alpes

**Yves HOCDE**